



Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 04/07/2022
ID : 057-200025286-20220615-ASS_06_22_1-DE

Extrait du registre
des délibérations de
l'Assemblée du GECT
Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 15 juin 2022

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	30
Nombre ayant donné procuration	2
Nombre d'excusés	22
Nombre d'absents	10

1) Validation du compte rendu de l'Assemblée du 30 mars 2022

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 30 mars 2022.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 15 juin 2022
Le Président
Gilbert Schuh



Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 04/07/2022
ID : 057-200025286-20220615-ASS_06_22_2-DE

Extrait du registre
des délibérations de
l'Assemblée du GECT
Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 15 juin 2022

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	30
Nombre ayant donné procuration	2
Nombre d'excusés	22
Nombre d'absents	10

2) Présentation et adoption du rapport d'activités 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 18.2 des Statuts du GECT,

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

d'adopter le rapport d'activités 2021 du GECT tel que présenté en séance.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 15 juin 2022
Le Président
Gilbert Schuh

Séance du 15 juin 2022

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	30
Nombre ayant donné procuration	2
Nombre d'excusés	22
Nombre d'absents	10

3) Salon de Hanovre : perspective pour la participation à l'édition de 2023

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- d'approuver la participation du GECT au salon de Hanovre 2023 en coopération avec le Land de Sarre (Saar.is) dans le cadre du marketing territorial
- d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour déposer les demandes de financement auprès des instances.

Pour extrait conforme,
Sarrebuck, le 15 juin 2022
Le Président
Gilbert Schuh



Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 04/07/2022
ID : 057-200025286-20220615-ASS_06_22_4-DE

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 15 juin 2022

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	30
Nombre ayant donné procuration	2
Nombre d'excusés	22
Nombre d'absents	10

4) Prix Gouvy

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

d'autoriser le Président à signer avec le Saarländischer Rundfunk tout document afférent au versement de la récompense franco-allemande pour de jeunes compositeurs.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 15 juin 2022
Le Président
Gilbert Schuh



Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 04/07/2022
ID : 057-200025286-20220615-ASS_06_22_5-DE

Extrait du registre
des délibérations de
l'Assemblée du GECT
Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 15 juin 2022

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	30
Nombre ayant donné procuration	2
Nombre d'excusés	22
Nombre d'absents	10

5) Adhésion du GECT à l'AGURAM

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

- de valider l'adhésion de l'Eurodistrict SaarMoselle à l'AGURAM,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à cette adhésion,
- de prévoir le montant de la cotisation annuelle à son budget,
- de désigner **M. Klein Claude, de la CAFPF** comme représentant de l'Eurodistrict SaarMoselle au sein des instances de l'AGURAM.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 15 juin 2022
Le Président
Gilbert Schuh



Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 04/07/2022
ID : 057-200025286-20220615-ASS_06_22_6-DE



Extrait du registre
des délibérations de
l'Assemblée du GECT
Eurodistrict SaarMoselle

Eurodistrict SaarMoselle · Bureau de coopération · Talstraße 16 · D-66119 Saarbrücken

Séance du 15 juin 2022

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	30
Nombre ayant donné procuration	2
Nombre d'excusés	22
Nombre d'absents	10

6) Projet Corridor MOSAR : point sur les actions en cours

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

de prendre note de ce point d'étape détaillé en séance et est cordialement conviée à participer à la deuxième journée de la santé de l'Eurodistrict SaarMoselle le 14 septembre 2022.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 15 juin 2022
Le Président
Gilbert Schuh

Séance du 15 juin 2022

Nombre de délégués	62
Nombre en fonction	62
Nombre de présents	30
Nombre ayant donné procuration	2
Nombre d'excusés	22
Nombre d'absents	10

7) Fonds citoyen franco-allemand (présentation du fonds, nomination d'une référente, grandes échéances et engagements)

L'Assemblée syndicale,

décide
à l'unanimité

d'autoriser le Président à signer la convention avec le Fonds citoyen franco-allemand avec tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,
Sarrebruck, le 15 juin 2022
Le Président
Gilbert Schuh